



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Vote électronique du 5 juillet 2024**

N° 1 – D. 05.07.2024

Point à l'ordre du jour :

1. Motion – élections nationales

Membres présents dans le cadre de la consultation : LAKHNECH Yassine, FIBRANE Ahmed, DUJEU Ambre, DELABALLE Anne, MAÜR Anne-Marie, BERGOT Anouk, CORVAISIER Bénédicte, KETFI Bilal, FEIGNIER Bruno, WEST Caroline, BOLZE Catherine, PLANUS Emmanuelle, GAUSSIER Éric, GUINET Éric, PODEVIN Florence, BARRIERE Florian, CANTAROGLOU Frédéric, FORESTIER Gérard, MANDIL Guillaume, QUINTON Jean-Charles, MONDET Julie, SAMUEL Karine, PROTASSOV Konstantin, DOULAT Léonce, BEAUMONT Marianne, BERNARD Marie-Julie, FRAISSE Marjorie, BOISTARD Pascal, BERTHAUD Pierre, LABRIET Pierre, THIBAUT Pierre, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, MOUTON Sophie, GERRY-VERNIERES Stéphane, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de l'UGA,

Vu la délibération n° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),

Considérant la proposition de motion émise par les élus SGEN-CFDT, CGT, FSU et SNPTES, Sup'Recherche-UNSA comme suit :

« Alors que nous sommes appelés aux urnes pour choisir un modèle de société, le Conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes tient à rappeler son attachement aux principes d'égalité, de liberté, de laïcité, de solidarité, de tolérance et d'hospitalité.

C'est pourquoi notre université restera fidèle aux missions de service public et à la liberté académique telles qu'elles sont définies dans le code de l'éducation. Face au repli sur soi, à la peur de l'autre, à l'inquiétude devant les transformations brutales du monde, l'accès aux connaissances académiques saura privilégier le partage d'idées et d'expériences au sein d'une société forte de sa capacité à décrypter, interpréter, éclairer, critiquer, construire des communs indispensables à une société démocratique.

En conséquence, le CA de l'université Grenoble Alpes appelle sa communauté à défendre ces valeurs avec ses bulletins de vote le 7 juillet prochain. L'alerte dépasse les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit bien de défendre les valeurs de la République.

Quel que soit le résultat de cette élection, le CA s'engage à protéger les valeurs humanistes et l'éthique républicaine qui fondent l'enseignement supérieur en France et à ne pas mettre en œuvre de politiques discriminatoires sur quelques critères que ce soit : nationalité, religion, origine, orientation sexuelle et identité de genre, handicap, opinion syndicale ou politique, classes sociales, etc. Votons et mobilisons-nous ! »

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le texte de la motion présentée au moyen d'un vote électronique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	38
Pour	29
Contre	3
Abstentions	6

Considérant la proposition de motion amendée formulée en séance comme suit :

« Alors que nous sommes appelés aux urnes pour choisir un modèle de société, le Conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes tient à rappeler son attachement aux principes d'égalité, de liberté, de laïcité, de solidarité, de tolérance et d'hospitalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

C'est pourquoi notre université restera fidèle aux missions de service public et à la liberté académique telles qu'elles sont définies dans le code de l'éducation. Face au repli sur soi, à la peur de l'autre, à l'inquiétude devant les transformations brutales du monde, l'accès aux connaissances académiques saura privilégier le partage d'idées et d'expériences au sein d'une société forte de sa capacité à décrypter, interpréter, éclairer, critiquer, construire des communs indispensables à une société démocratique.

En conséquence, le CA de l'université Grenoble Alpes appelle sa communauté à défendre ces valeurs et à s'opposer au Rassemblement National avec ses bulletins de vote le 7 juillet prochain. L'alerte dépasse les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit bien de défendre les valeurs de la République.

Quel que soit le résultat de cette élection, le CA s'engage à protéger les valeurs humanistes et l'éthique républicaine qui fondent l'enseignement supérieur en France et à ne pas mettre en œuvre de politiques discriminatoires sur quelques critères que ce soit : nationalité, religion, origine, orientation sexuelle et identité de genre, handicap, opinion syndicale ou politique, classes sociales, etc. Votons et mobilisons-nous ! »

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur la proposition d'amendement comme présentée ci-dessus au moyen d'un vote électronique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Nombre de votants	37
Pour	22
Contre	8
Abstentions	7

Au vu des résultats des deux votes, la motion amendée est adoptée par le conseil d'administration à la majorité de ses membres.

Publié le : 17/07/2024
Transmis au Rectorat le : 17/07/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 5 juillet 2024

Le Président de l'Université Grenoble Alpes,
Yassine LAKHNECH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.